



SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

DU 09 FEVRIER 2011

COMPTE-RENDU

Présents :

DEMY ALESSIO

ADAM BAS

MAROUA BENKENANE

MARCEAU BESSAC

MICKAEL BOURGEOIS

ROBIN DELEPINE

JONATHAN FILLON

COLINE GABRIEL

LUCIE GIRARDEAU

NECIME KHENNICHE

CAMILLE LERCH

JIMITRI PLESSIET

DAVID RIPKA

MATHIEU TODESCHINI

IMEN ALOUI

ANTOINE DE SMEDT

Absent excusé :

I – Présentation du règlement intérieur du CMJ

(Document transmis en pièce jointe)

Une lecture du règlement intérieur du CMJ est réalisée et une attention particulière est portée sur le chapitre 2 : les modalités de fonctionnement du CMJ.

Cette présentation permet d'évoquer le fonctionnement des temps de rencontre en différenciant :

- Les séances plénières : réunions où l'ensemble des jeunes conseillers municipaux siègent en présence de Mr Le Maire (ou d'un de ses représentants). Ces séances formelles doivent permettre à un rapporteur de présenter l'avancé des actions travaillées en commission. Ces séances plénières se réuniront 5 fois par an.
- Les commissions : réunions thématiques en sous groupe constituées de jeunes conseillers municipaux accompagnés d'un animateur. Ces rencontres permettront d'établir et de faire vivre des projets mais aussi de donner son avis sur des projets qui lui seront proposés par la commune. Ces séances de travail se positionneront entre chaque séance plénière.
- Les temps de rencontre seront espacés d'au moins 15 jours et se dérouleront, après vote des membres du Conseil Municipal Jeunes, les mercredis de 14h à 15h30 hors vacances scolaires.
(Planning des rencontres transmis en pièce jointe)

Il est également rappelé les engagements des membres du CMJ :

- Tout mettre en œuvre pour contribuer à l'intérêt général de la population dans la commune,
- Prendre part aux principales manifestations communales (festivités, défilés, etc.),
- A représenter les jeunes de Saint Marcellin.

Ainsi que leurs devoirs :

- Avoir une attitude respectueuse les uns envers les autres.
- Accepter les décisions prises à la majorité du CMJ.

2 – Définition des thématiques des commissions

Après que les jeunes conseillers municipaux aient rappelés leur slogan et les projets qu'ils ont mis en avant dans le cadre des élections, il est décidé par le CMJ de créer 2 commissions thématiques :

- La commission Environnement-Cadre de vie
- La commission Animation-Sport et Culture

Le Conseil Municipal Jeunes, après avoir délibéré,

- **Approuve** La création des 2 commissions thématiques

VOTE, à l'unanimité

Chaque jeune conseiller municipal s'est inscrit dans les commissions qu'il souhaite suivre :

Commission Environnement - Cadre de vie	Commission Animation-Sport et Culture
DEMY ALESSIO	ADAM BAS
ADAM BAS	MAROUA BENKENANE
MAROUA BENKENANE	MARCEAU BESSAC
MARCEAU BESSAC	ROBIN DELEPINE
ROBIN DELEPINE	JONATHAN FILLON
JONATHAN FILLON	LUCIE GIRARDEAU
LUCIE GIRARDEAU	NECIME KHENNICHE
NECIME KHENNICHE	CAMILLE LERCH
CAMILLE LERCH	JIMITRI PLESSIET
JIMITRI PLESSIET	DAVID RIPKA
DAVID RIPKA	MATHIEU TODESCHINI
MATHIEU TODESCHINI	COLINE GABRIEL
	MICKAEL BOURGEOIS

3 – définition du nom du Blog internet dédié au CMJ

Dans le cadre de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes dont la ville de Saint Marcellin est membre, il est possible de créer un blog pour le CMJ de Saint Marcellin à partir de la plateforme conseildejeunes.fr. Les blogs de l'Anacej constituent un rassemblement virtuel de conseillers

issus de tout le territoire et développant la visibilité de leurs actions entre eux. Ce blog est simple d'administration et sans publicité.

Afin de créer ce blog, il est demandé aux membres du CMJ de faire connaître des idées de nom de blog :

- Elusaintmarcellin.conseildejeunes.fr
- Déléguésaintmarcellin.conseildejeunes.fr
- Saintmarcellin.conseildejeune.fr
- Jeunedu38.conseildejeunes.fr
- Cmjdesaintmarcellin.conseildejeunes.fr

Le Conseil Municipal Jeunes, après avoir délibéré,

- **Approuve** le nom du blog « saintmarcellin.conseildejeunes.fr »

VOTE, à l'unanimité